

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
14 Septembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :  
**12. CESSION.  
LOGEMENT DE  
CONCIERGE 43 RUE DU  
GÉNÉRAL DE GAULLE.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le

ID : 059-215904664-20180920-04102018D12-AK-DE \*



L'an deux mil-dix-huit, le vingt SEPTEMBRE à dix-

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointe – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme CARON Sophie – M. KUJAWA Philippe.

**ABSENT :** M. MABRIEZ Philippe.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la concierge du Château Arnould a pris sa retraite fin 2017. La commune a, par délibération du 5 octobre 2017, procédé à la désaffectation, au déclassement et à l'intégration du logement dans le domaine privé communal.

Suite à ce départ et à la redistribution de ses missions, ce logement est inoccupé. La commune, n'ayant plus d'intérêt à le conserver dans son patrimoine, a décidé de le céder.

Le service des domaines a évalué ce bâtiment à 100 000 €.

Monsieur Nicolas GOBLAS a fait une proposition d'acquisition au prix de 90 000 € net vendeur de cette maison cadastrée E 2240.

En conséquence, le conseil municipal invité, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- la cession du bâtiment 43 rue du Général de Gaulle à Monsieur Nicolas GOBLAS moyennant un prix de 90 000 € ;
- l'encaissement de cette somme au budget communal ;
- l'autorisation par le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.